



Les Objectifs pédagogiques de l'AEC



2017



Association Européenne des
Conservatoires, Académies de
Musique et Musikhochschulen

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Définition des objectifs pédagogiques	4
1.2 Définition et origine des objectifs pédagogiques de l'AEC	4
1.3 Avantages de l'utilisation des objectifs pédagogiques	5
1.4 Structure des objectifs pédagogiques de l'AEC	7
1.5 Relation entre les objectifs pédagogiques de l'AEC et les Descripteurs de Dublin/Polifonia	8
2. Objectifs pédagogiques de l'AEC 2017	11
2.1 Objectifs pédagogiques de l'AEC : 1er cycle	11
2.2 Objectifs pédagogiques de l'AEC : 2ème cycle	13
2.3 Objectifs pédagogiques de l'AEC : 3ème cycle	16
3. Pourquoi encourager les établissements à utiliser les objectifs pédagogiques de l'AEC ?	18
4. Comment les établissements peuvent-ils utiliser les objectifs pédagogiques de l'AEC pour créer des objectifs pédagogiques spécifiques à leurs programmes ?	21
Groupe de travail « Objectifs pédagogiques » (2015-2017)	25
Colophon	26

This project was funded with support from the European Commission. This handbook reflects only the views of the authors and the Commission cannot be held responsible for any use which might be made of the information contained herein.



1. Introduction

1.1. Définition des objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont une formulation de ce que l'apprenant est censé savoir, comprendre et être capable de mettre en œuvre au terme d'une période d'apprentissage.¹

Les objectifs pédagogiques sont l'élément clé et l'axe central du Cadre européen des certifications (CEC) - *European Qualifications Framework (EQF)*. Ils s'appliquent à tous les apprenants de l'enseignement supérieur, indépendamment du système, du pays ou de l'établissement dans lequel telle ou telle certification a été délivrée.

1.2. Définition et origine des objectifs pédagogiques de l'AEC

L'Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC) a élaboré des objectifs pédagogiques spécifiques pour l'enseignement musical supérieur (EMS). Commencé en 2001, ce travail s'est conclu en 2009 par une publication dans le document *Points de référence pour la création de formations diplômantes en musique*, un des textes thématiques produit dans le cadre du projet *Tuning*.² Les objectifs pédagogiques de l'AEC ont été révisés pour garantir leur adéquation permanente à leur objectif premier : définir les aptitudes, compétences et savoir-faire requis par les étudiants d'EMS préparant un diplôme.³

Les objectifs pédagogiques de l'AEC ont été créés pour :

- aider les établissements à mettre en œuvre les critères des réformes du Processus de Bologne et, plus particulièrement, à (re-)structurer les programmes d'étude et adopter une approche de la conception des programmes axée sur l'étudiant et sur la compétence ;
- faciliter la reconnaissance des études et des certifications de l'étudiant au niveau international, et accroître la compatibilité et la transparence au sein et à l'extérieur du secteur de l'EMS ;
- offrir aux étudiants, aux employeurs et aux autres acteurs du secteur - actuels et potentiels - une présentation claire des principaux aspects d'un cursus d'EMS et de ses possibilités ;
- servir de point de référence pour les établissements et les acteurs concernés, dans le cadre des processus d'assurance qualité et d'accréditation dans l'EMS ;
- aider les employeurs et les autres acteurs du secteur à comprendre les compétences des musiciens qu'ils engagent.

1.3. Avantages de l'utilisation des objectifs pédagogiques

Pour toutes les parties prenantes – étudiants, enseignants, responsables d'établissements et employeurs – il y a des avantages réels à retirer de l'emploi d'objectifs pédagogiques.

Pour les **étudiants**, les objectifs pédagogiques rendent plus transparents :

- la mission de l'établissement ;
- l'objectif et les buts pédagogiques du programme (= les objectifs d'apprentissage du programme) ;
- les buts par rapport auxquels ils seront évalués (= les critères d'évaluation).

¹ Source : Cadre européen des certifications (CEC) - *European Qualifications Framework (EQF)*. Le CEC/EQF est un cadre européen commun de référence qui permet d'établir des correspondances entre les systèmes et cadres de certification en Europe. Plus d'information (en anglais) en suivant ce lien www.ec.europa.eu/plateau/content/how-does-eqf-work.

² Pour plus d'information sur le projet *Tuning*, veuillez vous référer à www.tuningacademy.org.

³ La révision des objectifs pédagogiques de l'AEC a été réalisée dans le cadre du projet *FULL SCORE* (2014-2017). Vous trouverez plus d'information sur le projet *FULL SCORE*, ainsi que de plus amples renseignements sur le groupe de travail *FULL SCORE* dédié aux objectifs pédagogiques et sur le processus de révision sur le site de l'AEC www.aec-music.eu et dans le document *AEC Learning Outcomes. Background to the 2017 Revision Process*, téléchargeable à partir de la section « publications » du site (www.aec-music.eu/publications).

Pour les **enseignants**, les objectifs pédagogiques rendent plus transparents :

- le lien entre le programme d'étude et la mission de l'établissement ;
- l'axe central, les priorités et les objectifs généraux du programme d'étude ;
- les options et les possibilités de développement de plans de cours, de contenus pédagogiques et/ou de matériels didactiques ;
- les options et les possibilités de création d'évaluations globales qui permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage attendus du programme.

Pour les **responsables d'établissements**, les objectifs pédagogiques fournissent un cadre pour :

- le développement d'objectifs spécifiques du programme appropriés à leur mission, leur contexte et leur but institutionnels ;
- les stimuler, ainsi que leurs équipes chargées des programmes, à déterminer le but, la valeur et la nature de leur offre ;
- le développement de cycles d'études qui favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent l'évaluation de l'apprentissage ;
- le développement de ressources et de matériels didactiques appropriés, en soutien aux objectifs du programme ;
- soutenir le personnel enseignant afin que les étudiants puissent atteindre des objectifs éducatifs répondant aux exigences institutionnelles ou nationales de référence et examinés attentivement lors des procédures de gestion, d'amélioration, de contrôle et d'assurance de la qualité ;
- comparer le contenu des programmes aux objectifs pédagogiques de programmes similaires, en particulier dans le contexte de programmes conjoint (ou de leur élaboration).

Pour les **employeurs**, les objectifs pédagogiques rendent plus transparents :

- les connaissances, aptitudes et compétences acquises par les diplômés d'un établissement donné, à l'issue d'un programme particulier d'études.

De manière générale, les objectifs pédagogiques peuvent être utilisés par tous les acteurs du secteur comme un outil pour susciter le débat sur les priorités actuelles et potentielles des cursus.

1.4 Structure des objectifs pédagogiques de l'AEC

Les objectifs pédagogiques de l'AEC sont structurés en trois catégories :

- pratiques (basés sur l'aptitude) ;
- théoriques (basés sur le savoir) ;
- génériques.

Cette structure tripartite sert à assurer une cohérence entre les objectifs pédagogiques de l'AEC et le cadre européen des certifications (CEC), sur lequel se basent tous les cadres nationaux de certification de l'Espace européen d'enseignement supérieur (EEES). Le CEC définit l'apprentissage comme l'acquisition :

- d'aptitudes : cognitives (impliquant l'utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) et pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, matériels, outils et instruments) ;⁴
- de savoirs : théoriques et/ou factuels ;⁵
- de compétences : responsabilité et autonomie.⁶

Les tableaux ci-après présentent les objectifs pédagogiques de l'AEC en trois colonnes, correspondant aux trois types d'objectifs (pratique, théorique et générique). Cette structure permet l'expression de trois aspects différents des divers domaines d'apprentissage pertinents pour les musiciens (comme l'expression artistique, l'improvisation, la communication orale et écrite, etc.). De cette manière, chaque

⁴ Aptitude : la capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes.

⁵ Savoir : le résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liées à un domaine de travail ou d'étude.

⁶ Compétence : la capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études, et pour le développement professionnel ou personnel.

objectif pédagogique est relié verticalement aux autres (chaque ligne correspondant à un domaine d'apprentissage), et parallèlement renforce les aptitudes, les savoirs et les compétences liés à des domaines d'apprentissages particuliers, indiqués horizontalement.

Les objectifs pédagogiques de l'AEC présentent les réalisations à l'issue de chacun des trois grands cycles :

- 1er cycle (Bachelor) ;
- 2ème cycle (Master) ;
- 3ème cycle (Doctorat).⁷

Les objectifs pédagogiques pour chacun des trois cycles sont présentés dans des tableaux séparés. Dans ces tableaux, chaque objectif pédagogique est identifié par un code, par exemple : 2.B.8. Le code doit s'interpréter comme suit :

- Le premier chiffre indique le cycle (1 = Bachelor, 2 = Master, 3 = Doctorat) ;
- La lettre se réfère au type d'objectifs (A = objectifs pratiques, B = objectifs théoriques, C = objectifs génériques) ;
- Le dernier chiffre est un numéro de référence.

Notre exemple '2.B.8' se réfère donc à un objectif théorique de second cycle. Il convient de noter qu'il n'existe aucune hiérarchie implicite entre les objectifs pédagogiques de l'AEC : le dernier chiffre de chaque code est simplement un numéro de référence afin de faciliter un renvoi à des objectifs spécifiques. La numérotation ne présume d'aucune importance relative.

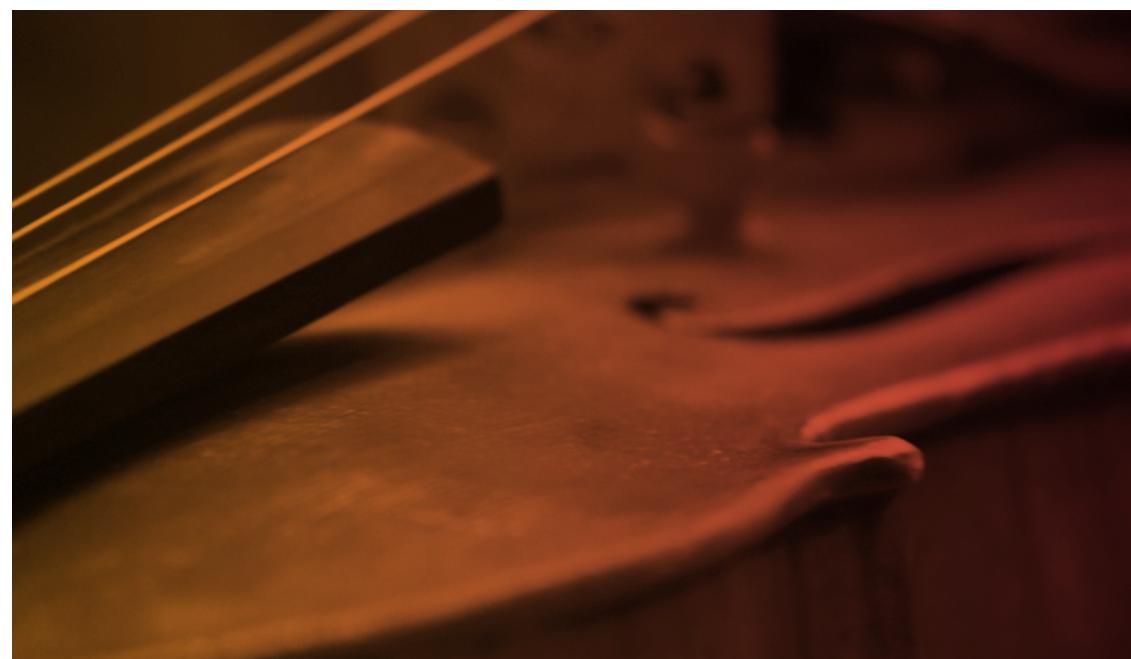
1.5 Relation entre les objectifs pédagogiques de l'AEC et les Descripteurs de Dublin/Polifonia

Les objectifs pédagogiques de l'AEC et les « Descripteurs de Dublin/Polifonia » forment ensemble un cadre européen sectoriel des certifications pour l'enseignement musical supérieur, auquel les établissements d'EMS peuvent faire correspondre et rattacher leurs programmes d'étude.

⁷ Ces trois cycles correspondent aux niveaux 6, 7 et 8 du CEC.

Les « Descripteurs de Dublin/Polifonia » décrivent de manière générale les connaissances et compétences à acquérir par un étudiant d'EMS en vue de l'obtention d'un diplôme, et ce à la fin de chaque cycle d'études supérieures. Ces descripteurs peuvent aider les établissements d'EMS à comparer leurs programmes d'études avec d'autres programmes au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

La première version des objectifs pédagogiques de l'AEC avait été comparée aux « Descripteurs de Dublin/Polifonia » pour mettre en évidence la relation entre ces objectifs pédagogiques et le cadre des certifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Et les objectifs pédagogiques 2017 de l'AEC sont toujours comparables aux « Descripteurs de Dublin/Polifonia ». Vous trouverez les « Descripteurs de Dublin/Polifonia », ainsi que plus d'information sur leur relation avec les objectifs pédagogiques de l'AEC, dans le document *Points de référence pour la création de formations diplômantes en musique*.⁸



⁸ La publication *Points de référence pour la création de formations diplômantes en musique* est téléchargeable à partir de la section « publications » du site (www.aec-music.eu/publications).

2. Objectifs pédagogiques de l'AEC 2017

2.1 Objectifs pédagogiques de l'AEC : 1er cycle

À l'issue de leur 1er cycle d'études, et selon la discipline ou le genre, les étudiants sont censés être capables de:⁹

A. Objectifs pratiques (basés sur les aptitudes)	B. Objectifs théoriques (basés sur les savoirs)	C. Objectifs génériques
<p>1.A.1. Démontrer la capacité à réaliser, recréer, créer, manipuler et/ou produire de la musique selon la discipline ou le genre pour des objectifs et des contextes pratiques.</p> <p>1.A.2. Démontrer des techniques d'étude, de pratique et de répétition efficaces et professionnellement adéquates.</p> <p>1.A.3. Faire preuve de savoir-faire par rapport à un éventail représentatif de répertoires, styles etc.</p>	<p>1.B.1. Démontrer une connaissance des pratiques, langages, formes, matériaux, technologies et techniques de la musique correspondant à la discipline, ainsi que des textes, ressources et concepts associés.</p> <p>1.B.2. Montrer une solide connaissance des contextes théoriques et historiques dans lesquels la musique est pratiquée et présentée, y compris une palette de styles musicaux et leurs traditions d'interprétation associées.</p> <p>1.B.3. Montrer des connaissances approfondies du répertoire adéquat représentatif de leur domaine d'études musicales, prouvant la capacité de créer et présenter des expériences et des interprétations musicales cohérentes.¹¹</p>	<p>1.C.1. Montrer des aptitudes systématiques d'analyse et de traitement et la capacité de les poursuivre de manière indépendante et avec persévérance.</p> <p>1.C.2. Montrer une forte motivation et des compétences en auto-gestion, et la capacité à se former de manière autonome pour se préparer à apprendre tout au long de la vie, en soutien à une carrière durable.</p> <p>1.C.3. Faire preuve d'une approche positive et pragmatique dans la recherche de solution aux problèmes.</p>
<p>1.A.4. Reconnaître, interpréter, manipuler, réaliser et/ou mémoriser les matériaux de la musique par le biais de la notation et/ou d'oreille.¹⁰</p> <p>1.A.5. Participer musicalement à divers ensembles et autres contextes collaboratifs, y compris ceux qui dépassent la discipline musicale.</p>	<p>1.B.4. S'appuyer sur la connaissance et l'expérience des répertoires et des styles connus pour étudier et s'engager dans de nouveaux styles et répertoires exigeants.</p>	<p>1.C.4. Témoigner de capacités à écouter, collaborer, exprimer ses opinions de manière constructive, et faire primer la cohésion du groupe sur l'expression d'une voix individuelle.</p>
<p>1.A.6. Montrer une aisance dans l'improvisation en questionnant, façonnant et/ou créant de la musique dans des modalités qui vont au-delà de la partition écrite.</p> <p>1.A.7. Identifier des questions essentielles et entreprendre une enquête autoréflexive sur leur propre pratique artistique.</p> <p>1.A.8. Étudier, appliquer et mettre à l'épreuve les travaux d'érudition, la recherche et les pratiques d'exécution existants.</p> <p>1.A.9. Utiliser des formats appropriés – par l'oral, le numérique ou la pratique pour diffuser informations et idées relatives à la musique.</p>	<p>1.B.5. Démontrer une connaissance des pratiques, langages, formes, matériaux, technologies et techniques de la musique ainsi que des textes, ressources et concepts associés.</p> <p>1.B.6. Reconnaître, intérioriser et réagir aux processus fondamentaux qui sous-tendent l'improvisation et recréer des matériaux musicaux d'oreille et/ou sous forme écrite.</p>	<p>1.C.5. Faire preuve de souplesse, d'une capacité à rapidement synthétiser les connaissances en temps réel, et à suggérer des perspectives alternatives.</p>
<p>1.A.10. Communiquer des informations, des idées, des problèmes et des solutions à des publics de spécialistes et de non-spécialistes à travers une gamme de supports média et de formats de présentation.</p> <p>1.A.11. Utiliser la technologie numérique appropriée pour apprendre, créer, enregistrer, produire et diffuser les matériaux musicaux.</p> <p>1.A.12. Témoigner d'aptitudes à utiliser les nouveaux média de promotion et de diffusion.</p>	<p>1.B.7. Témoigner d'une compréhension des moyens permettant aux musiciens de développer, étudier et évaluer des idées, des concepts et des processus par le biais d'une pensée et d'une pratique créatives, critiques et réflexives.</p> <p>1.B.8. Démontrer une connaissance de, et une capacité à, recueillir et utiliser toute information pertinente trouvée dans les bibliothèques, les bases de données internet, les musées, les galeries d'art et autres sources appropriées.</p>	<p>1.C.6. Reconnaître la pertinence de compétences acquises précédemment et être prêt à les adapter à de nouveaux contextes.</p> <p>1.C.7. Développer, étudier et évaluer des idées et des processus par le biais d'une pensée et d'une pratique créatives, critiques et réflexives.</p> <p>1.C.8. Réagir de manière créative et appropriée aux idées et suggestions d'autrui, faire preuve de persévérance et de capacité à assimiler et réagir aux retours et commentaires oraux et/ou écrits.</p>
	<p>1.B.9. Identifier un éventail de stratégies pour interpréter, communiquer et présenter des idées, des problèmes et des arguments dans des modes adaptés à différents publics.</p>	<p>1.C.9. Montrer une capacité à utiliser et appliquer différentes technologies en rapport avec leur pratique de la musique, y compris la promotion de leur profil professionnel.</p> <p>1.C.10. Projeter une image de confiance en soi et de cohérence appropriée au contexte, communiquer efficacement l'information, présenter son travail sous une forme accessible et faire preuve de compétences adéquates en matière d'IT et de présentation s'il y a lieu.</p> <p>1.C.11. Utiliser leur imagination, leur intuition et leur compréhension sur le plan émotionnel pour penser et travailler de manière créative, souple et adaptable.</p>

⁹ Nota bene (NB) : les étudiants doivent être conscients des corrélations et interdépendances entre les objectifs

¹⁰ « Manipuler » doit se comprendre comme « composer », « arranger », etc. Les « matériaux musicaux » comprennent les signes, les symboles et les structures.

A. Objectifs pratiques (basés sur les aptitudes)

1.A.13. Montrer une gamme d'aptitudes à la communication, la présentation et le savoir-être associés à une exécution publique.

1.A.14. Reconnaître et réagir de manière appropriée à divers contextes, espaces et milieux de spectacle.

1.A.15. Reconnaître, analyser et développer leurs propres style, aptitudes et stratégies d'apprentissage.

1.A.16. Diriger et/ou soutenir des processus d'apprentissage ou de créativité chez autrui, créant ainsi un environnement d'apprentissage constructif.

1.A.17. Travailler avec une large gamme de groupes de publics et/ou de participants, dans différents contextes professionnels de travail.

1.A.18. Témoigner d'une sensibilisation et d'une participation active aux enjeux des problèmes de santé individuelle (physique, mentale) et de bien-être des musiciens.

1.A.19. Développer des concepts et des projets artistiques, et savoir les présenter de manière professionnelle à des clients et publics potentiels.

B. Objectifs théoriques (basés sur les savoirs)

1.B.10. Montrer une connaissance de diverses utilisations possibles de la technologie dans la création, la diffusion et l'exécution de la musique.

1.B.11. Démontrer une connaissance des théories de communication adaptées et de leurs applications.

1.B.12. Identifier une variété de milieux de travail et contextes professionnels, pour réfléchir sur le rôle du musicien dans la société contemporaine.

1.B.13. Reconnaître les exigences d'aptitudes des marchés musicaux locaux, nationaux et internationaux.

1.B.14. Montrer une connaissance des principaux aspects financiers, économiques et juridiques de la profession de musicien.

1.B.15. Montrer une familiarité avec les concepts et pratiques pédagogiques, en particulier les stratégies visant à motiver et faciliter la créativité musicale et l'apprentissage.

1.B.16. Montrer une sensibilisation aux cadres juridiques et éthiques des droits de propriété intellectuelle, et savoir prendre les mesures appropriées pour préserver l'innovation.

C. Objectifs génériques

1.C.12. Reconnaître et étudier divers problèmes sociaux, culturels et éthiques, et appliquer des perspectives locales, nationales et internationales aux connaissances pratiques.

1.C.13. Travailler avec des individus et des groupes, en montrant une sensibilité à différentes vues et perspectives, et témoignant des compétences au travail en équipe, à la négociation, au leadership, au développement et organisation de projet s'il y a lieu.

1.C.14. Reconnaître et réagir aux besoins des autres dans une variété de contextes.

1.C.15. Reconnaître les exigences physiologiques et psychologiques associées à la pratique professionnelle et témoigner d'une conscience des initiatives et ressources adéquates de promotion de la santé et du bien-être, et prêt à s'en servir s'il y a lieu.

1.C.16. Faire preuve d'une perspective à long terme (tout au long de la vie) sur le développement artistique individuel, d'une capacité à rechercher, évaluer et développer régulièrement des aptitudes et compétences artistiques en rapport avec les objectifs personnels.

2.2 Objectifs pédagogiques de l'AEC : 2ème cycle

À partir des objectifs du 1er cycle, les étudiants ayant achevé un 2ème cycle, et selon la discipline ou le genre, sont censés être capables de:¹²

A. Objectifs pratiques (basés sur les aptitudes)

2.A.1. Réaliser, recréer, créer, manipuler et/ou produire de la musique à un haut niveau professionnel, en exprimant leurs propres concepts artistiques et reflétant une personnalité musicale bien affirmée.

2.A.2. Témoigner de compétences poussées en rapport avec le répertoire, les styles, etc. de leur discipline ou genre.

2.A.3. Montrer l'étendue et/ou la profondeur des connaissances spécialisées en rapport avec leur domaine d'étude, en témoignant d'une maîtrise de divers styles et/ou d'une voix singulière dans un style particulier.

2.A.4. Montrer la capacité de créer, réaliser et exprimer leurs propres concepts artistiques, en assurant que tous les domaines de faiblesse relative concernant la pratique, les répétitions, l'écoute, les facultés de création et de re-création ont été traités.

B. Objectifs théoriques (basés sur les savoirs)

2.B.1. Démontrer une connaissance poussée des pratiques, langages, formes, matériaux, technologies et techniques de la musique correspondant à leur discipline principale et, le cas échéant, aux disciplines connexes, ainsi que des textes, ressources et concepts associés.

2.B.2. Montrer des connaissances exhaustives du répertoire dans leur domaine d'études musicales,¹³ preuve d'un niveau poussé de compétence dans la création et la représentation d'expériences et d'interprétations musicales cohérentes de répertoires connus, méconnus ou inconnus.

2.B.3. Développer et accroître leurs connaissances des contextes théoriques et historiques de pratique et de présentation de la musique.

2.B.4. Montrer une connaissance des styles musicaux et une compréhension poussée et critique des traditions d'exécution associées.

C. Objectifs génériques

2.C.1. Montrer des compétences poussées en termes de pensée et d'esprit critiques.

2.C.2. Faire preuve d'indépendance dans tous les aspects de l'apprentissage, de l'interaction sociale et du repérage d'opportunités.

2.C.3. Savoir utiliser avec assurance, compétence et de manière appropriée une variété d'aptitudes à la communication et à la vie sociale.

2.C.4. Faire preuve de qualités adéquates de leadership, d'esprit d'équipe, de négociations et/ou de coordination, en prenant compte d'une variété de contextes artistiques.

2.C.5. Faire preuve de la faculté d'intégrer des connaissances puisées dans divers contextes ou perspectives.

2.C.6. Montrer une pensée indépendante soutenue par une application rationnelle et factuelle des connaissances dans l'accomplissement de tâches qui peuvent être :

¹² NB : Les étudiants doivent être conscients des corrélations et interdépendances entre les objectifs.

¹³ NB : dans ce contexte, le mot 'répertoire' signifie une œuvre ou production originale créée par un compositeur, interprète ou ensemble particulier.

A. Objectifs pratiques (basés sur les aptitudes)

B. Objectifs théoriques (basés sur les savoirs)

C. Objectifs génériques

2.A.5. Jouer un rôle de premier plan dans les ensembles ou les activités collaboratives.

2.A.6. Montrer un haut niveau de maîtrise de l'improvisation.

2.A.7. Témoigner de la capacité de développer, étudier et évaluer des idées, des concepts et des processus comme il se doit dans leur discipline, genre, domaine d'étude, et/ou pratique artistique propre.

2.A.8. Montrer une parfaite maîtrise de divers modes de communication associés à leur pratique et de la présentation de celle-ci à des publics de spécialistes et de non-spécialistes.

2.A.9. Montrer des compétences dans l'utilisation et l'application des technologies.

2.A.10. Assumer la responsabilité de l'implication entre le contexte, le public et le matériel musical, en présentant leurs idées avec aisance et assurance dans une large diversité de dispositions de présentations publiques.

2.A.11. Dans le contexte de l'apprentissage musical, reconnaître et identifier les besoins individuels des apprenants, et savoir différencier et faciliter l'activité en conséquence.

2.A.12. S'engager dans une réflexion critique de grande portée sur leurs propres styles d'apprentissage, leurs capacités et leurs stratégies personnelles.

2.A.13. Témoigner de la faculté de traduire le savoir théorique en activités pratiques afin de permettre l'apprentissage musical et les processus créatifs d'autrui.

2.A.14. Faire preuve de sensibilité par rapport aux sujets de leur recherche, en respectant la diversité des particularités des personnes et des contextes, et en considérant les dimensions éthiques de leur travail.

2.A.15. Montrer une compréhension poussée du domaine de travail par rapport aux filières et possibilités professionnelles appropriées qu'ils auront eux-mêmes reconnues, puis identifier et formuler des stratégies pour s'impliquer dans ces voies.

2.B.5. Élaborer, présenter et réaliser des programmes cohérents et appropriés à une grande diversité de contextes d'exécution en public.

2.B.6. Montrer une connaissance poussée et intégrée des schémas et procédés d'improvisation ainsi que la faculté de les appliquer librement dans divers contextes.

2.B.7. Témoigner de la compréhension de diverses techniques poussées de recherches, permettant l'application d'approches choisies pour développer, formuler, étudier et évaluer des idées, concepts et processus, le cas échéant, dans le cadre de leur discipline, genre, domaine d'études et/ou pratique artistique.

2.B.8. Identifier et utiliser une documentation et/ou d'autres ressources pertinentes, le cas échéant, pour informer leur pratique et leur évolution dans le cadre de leur discipline, genre, et/ou domaine d'étude.

2.B.9. Identifier et employer des techniques poussées de recherche, d'étude, de communication et de présentation pour élaborer, développer et présenter de façon indépendante un projet artistique long et/ou approfondi.

2.B.10. Utiliser des technologies spécifiques pour la création, la diffusion et/ou l'exécution musicale, appropriées à leur discipline, genre, domaine d'étude et/ou pratique artistique.

2.B.11. Montrer une parfaite compréhension des théories pédagogiques relatives à l'éducation musicale dans un ou plusieurs contexte(s) éducatifs.

2.B.12. Montrer une rôle du musicien dans la société contemporaine, en étudiant, en simplifiant et en engageant une réflexion sur des milieux et contextes professionnels spécifiques et pertinents.

2.A.16. Montrer envers le développement personnel et professionnel continu (tout au long de la vie) une attitude positive et une volonté de s'engager dans cette voie et de s'y intégrer.

- amples et complexes
- dans des contextes nouveaux ou peu familiers basés sur une information incomplète ou limitée.

2.C.7. Reconnaître l'interrelation entre la théorie et la pratique, et appliquer ces connaissances pour étayer et renforcer leur propre développement artistique.

2.C.8. Montrer la capacité et la volonté de communiquer les savoirs et les idées par d'autres modalités que la notation, l'exécution et/ou d'autres productions musicales (enregistrements, etc.).

2.C.9. Constamment analyser, questionner, utiliser et réagir de manière créative et appropriée aux retours et commentaires oraux et/ou écrits, aux idées et aux suggestions d'autrui.

2.C.10. Entreprendre des activités ou des projets, et travailler en interaction ou collaboration avec autrui.

2.C.11. Faire preuve de compétences en présentation publique, qui soient possèses et pertinentes, dans tous les aspects de leurs pratiques et activités.

2.C.12. Faire preuve de sensibilité aux styles et besoins d'apprentissage d'autrui et de capacité à motiver et faciliter la créativité et l'apprentissage.

2.C.13. Travailler avec des individus et/ou des groupes, selon les besoins et par rapport non seulement à leurs propres contextes, mais aussi un plus large éventail de contextes culturels.

2.C.14. Travailler et partager l'information avec des musiciens et des publics spécialistes et non spécialistes appartenant à de nombreux secteurs de la société, en sachant prendre en compte les réactions des individus et/ou des groupes à cette information et y répondre de manière appropriée.

2.C.15. S'appuyer avec assurance sur leur propre compréhension psychologique, et sur le sens de leur propre bien-être et de celui d'autrui, pour étayer leurs prises de décision dans diverses situations associées à la pratique professionnelle.

2.C.16. Montrer envers le développement personnel et professionnel continu (tout au long de la vie) une attitude positive et une volonté de s'engager dans cette voie et de s'y intégrer.

2.3 Objectifs pédagogiques de l'AEC : 3ème cycle

À partir des compétences acquises en 1^{er} et 2^{ème} cycles, à la fin de leurs études (le cas échéant, et selon la nature particulière des programmes de 3^{ème} cycle), les étudiants sont censés être capables de travailler de manière autonome pour acquérir de nouvelles connaissances afin de:¹⁴

A. Objectifs pratiques (basés sur les aptitudes)

3.A.1. Identifier et contextualiser des sujets de recherche évolutifs à partir de leur pratique artistique ou de leur domaine musical afin d'élargir la compréhension et créer de nouveaux savoirs et résultats de recherche.¹⁵

3.A.2. Définir, planifier, gérer et présenter des activités et des projets de recherche, en choisissant et justifiant les processus et ressources méthodologiques appropriés, y compris de possibles opportunités de financement, tout en reconnaissant, évaluant et minimisant les risques identifiés et/ou les impacts négatifs.

3.A.3. Soutenir des collègues, collaborer avec eux et les guider, en se servant de diverses compétences pratiques et facilitatives, et d'aptitudes à la communication et au réseautage afin d'orienter les pratiques et les politiques dans divers environnements.

3.A.4. Analyser et évaluer de manière systématique et critique leurs propres résultats de recherche et ceux d'autrui.

3.A.5. Déterminer la valeur et l'importance de leurs résultats de recherches en termes sociaux, culturels, éthiques et économiques.

3.A.6. Décrire et montrer des idées originales et des solutions innovantes dans la réalisation, la re-création, la création, la manipulation et/ou la production dans le cadre de leur activité/pratique musicale.

3.A.7. Examiner l'impact de leur recherche sur divers publics et faciliter la perception des publics des spécialistes et de non spécialistes.

3.A.8. Rechercher des occasions d'exploiter et de continuer à développer les connaissances issues de leurs recherches.

B. Objectifs théoriques (basés sur les savoirs)

3.B.1. Reconnaître, respecter et contribuer à préserver les critères d'excellence dans leur domaine de recherche.

3.B.2. Chercher, découvrir, accéder, récupérer, trier, interpréter, analyser, évaluer, gérer, conserver et communiquer les connaissances tirées d'une documentation pertinente et/ou d'autres ressources selon ce qui convient dans leur domaine d'étude et/ou leur pratique artistique.

3.B.3. Identifier, choisir et employer des techniques et méthodes efficaces et appropriées de recherche, d'enquête et de diffusion, en tenant compte des besoins de divers publics cible.

3.B.4. Travailler avec des normes professionnelles dans la pratique de recherche, en prenant la mesure des implications éthiques, légales, sanitaires et sécuritaires de la recherche entreprise, son contexte national et international, et les droits de propriété de tous les intéressés.

3.A.9. Décrire et montrer des idées originales et des solutions innovantes dans la réalisation, la re-création, la création, la manipulation et/ou la production dans le cadre de leur activité/pratique musicale.

3.C.1. Mettre en œuvre des critères professionnels de recherche et veiller à l'intégrité de la recherche, en respectant et en encourageant le développement de la recherche et de la pratique artistique.

3.C.2. Déterminer des questions essentielles en rapport avec leur domaine d'étude, les étudier de manière critique et produire des solutions innovantes.

3.C.3. Travailler avec la communauté élargie des chercheurs, praticiens et créateurs, être réactif à un engagement critique avec les idées d'autrui et réceptif aux critiques sur son propre travail.

3.C.4. Noyer et entretenir des relations coopératives avec des pairs, des collègues plus expérimentés, des étudiants, des collaborateurs artistiques et d'autres acteurs du secteur, en étant sensible à l'égalité, à la diversité et au contexte culturel.

3.C.5. Participer à une recherche ayant un impact et communiquer ses résultats à divers publics de spécialistes et non-spécialistes, permettant une meilleure compréhension du propos par le public et/ou une sensibilité artistique accrue.

3.C.6. S'engager dans des travaux de recherche avec enthousiasme, persévérance et intégrité, et élaborer des stratégies pour libérer tout leur propre potentiel.

3.C.7. Reconnaître la transférabilité de leurs compétences de chercheurs et préparer, planifier et gérer leur développement de carrière, en optimisant les opportunités et en cherchant des soutiens, au besoin.

¹⁴ NB : Les étudiants doivent être conscients des corrélations et interdépendances entre les objectifs.

¹⁵ À savoir, les produits de la recherche susceptibles d'être publiés par toute forme de diffusion, présentation, exécution ou exposition publique.

¹⁶ Au cours du processus de révision des objectifs pédagogiques, le Groupe de travail dédié décida de conserver la structure initiale des objectifs pédagogiques du 3^{ème} cycle. Ceux-ci sont donc fournis en deux tableaux séparés, l'un comportant les objectifs pratiques et théoriques, l'autre consacré aux objectifs génériques.

3. Pourquoi encourager les établissements à utiliser les objectifs pédagogiques de l'AEC ?

Avant tout, les objectifs pédagogiques de l'AEC sont conçus pour stimuler la réflexion, l'innovation et la créativité dans le cadre de l'élaboration et de la révision des programmes dans le secteur de l'EMS, et pour encourager les établissements – ainsi que leurs agences d'assurance qualité et leurs ministères – à reconnaître et mettre en valeur les bonnes pratiques innovantes dans l'élaboration et l'offre d'apprentissage au sein des systèmes nationaux. Adoptés comme outil essentiel d'amélioration des programmes, les objectifs pédagogiques de l'AEC :

- peuvent aider au dialogue entre étudiants, enseignants, responsables institutionnels et employeurs ;
- incitent à concevoir de nouvelles approches d'offre, de soutien et d'évaluation d'apprentissage ;
- appuient le développement de nouveaux partenariats et associations entre les établissements d'EMS et les employeurs ;
- garantissent que les évolutions les plus récentes dans le domaine concerné, dans la société et dans l'industrie de la musique, sont prises en considération avec toute l'attention nécessaire au cours de l'élaboration des programmes d'enseignement.

Il est toutefois important de souligner que les établissements d'EMS sont également encouragés à les utiliser parce qu'ils sont conçus pour soutenir le secteur dans la mise en œuvre des réformes du Processus de Bologne et visent à favoriser une convergence de vue dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur sur ce que les diplômés sont censés avoir accompli à chaque palier d'étude. Au niveau national, les ministères et les agences d'évaluation ont forcément abordé la création

de cadres pour la gestion de la qualité de l'enseignement supérieur dans une perspective générique. Les établissements d'EMS ont parfois beaucoup de mal à interpréter ou mettre en œuvre ces approches plus génériques, et il est probable que différents systèmes nationaux, interprétés à un niveau spécialisé et à côté de traditions nationales particulières d'EMS, paraîtront malheureusement bien plus différenciés que nécessaire ou qu'ils ne le sont en réalité. Une telle différenciation peut rapidement faire obstacle à la mobilité (internationale) des étudiants – soit pendant leurs études, tous cycles confondus, soit entre les cycles, soit à l'entrée dans le monde professionnel – et entraver leur réussite future et celle des établissements. Il est possible d'éviter ce type de situation en se reportant directement aux objectifs pédagogiques de l'AEC en tant que référence européenne commune pour la musique, quand on formule les objectifs pédagogiques d'un établissement ou d'un programme.

Il convient de noter que les objectifs pédagogiques de l'AEC ne sont pas un outil « taille unique » : la protection et la préservation de l'autonomie et de la diversité des établissements était un principe essentiel du projet *Tuning*. En même temps, l'indépendance des chercheurs, enseignants, et autres spécialistes du domaine concerné qui dirigent l'élaboration et la diffusion de programmes d'études dans les établissements membres de l'AEC et participent aux visites d'évaluation et d'amélioration de la qualité aux niveaux local, national et international, est une condition sine qua non d'excellence. Les établissements d'EMS défendent les principes des valeurs et critères partagés et reconnus, issus du projet *Tuning*. Mais ils revendiquent aussi, à juste titre, la capacité de déterminer ce qui est important pour eux à la lumière de leur propre perspective nationale et institutionnelle, de leur mission, de leur vision et de leur contexte. Dans le cadre de leurs procédures d'assurance qualité, les établissements d'EMS auront tout profit à évaluer s'ils atteignent leurs objectifs repères (*benchmark*) et à garantir leur transparence sur le sujet auprès de toutes les parties prenantes par le biais des objectifs pédagogiques énoncés pour chaque programme d'étude. Les objectifs pédagogiques de l'AEC cherchent à fournir un cadre qui permette aux établissements d'EMS de répondre à cette aspiration.

Enfin, les établissements doivent prendre conscience que l'AEC a élaboré ces objectifs en totale synergie avec les autres volets de son travail pour soutenir et améliorer tout le secteur de l'EMS :

- les objectifs pédagogiques de l'AEC ont été rédigés après consultation d'un grand nombre de parties intéressées au sein de la communauté AEC et de ses organisations partenaires. Ils sont donc explicitement conçus pour prendre en compte les intérêts des divers groupes de travail, établissements membres et partenaires de l'Association ;
- les objectifs pédagogiques de l'AEC ont une pertinence et une applicabilité particulières pour les établissements qui envisagent d'utiliser les services d'accréditation de l'organisation partenaire de l'AEC: MusiQuE – Music Quality Enhancement. MusiQuE est un organisme indépendant d'évaluation externe, consacré à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement musical supérieur en Europe et dans le monde, mais aussi, par le biais de services d'accréditation, d'amélioration de la qualité (AQ) et de conseil, au soutien des établissements d'enseignement musical supérieur dans leur propre démarche d'AQ. Avec MusiQuE, le secteur de l'EMS possède ses propres critères d'évaluation d'établissements, de programmes et de programmes communs (*Standards for Institutional Review, Programme Review and Joint Programme Review*), qui font explicitement référence aux objectifs pédagogiques de l'AEC ;¹⁷
- l'élaboration par l'AEC d'objectifs pédagogiques spécifiques à l'EMS fait honneur au secteur mais leur pertinence dépasse les limites de ce seul contexte.

¹⁷ Retrouvez plus d'information sur les services d'évaluation et d'accréditation de MusiQuE et les *Standards for Institutional Review, Programme Review and Joint Programme Review* sur le site internet de MusiQuE (www.musique-qe.eu).

4. Comment les établissements peuvent-ils utiliser les objectifs pédagogiques de l'AEC pour créer des objectifs pédagogiques spécifiques à leurs programmes ?

La création d'objectifs pédagogiques spécifiques à un programme est un processus fascinant qui a généré une multitude d'approches aussi diverses que créatives dans les pays de l'EEES. Le manuel de l'AEC *L'élaboration et l'évolution du cursus dans l'enseignement musical supérieur* (2007) constitue un cadre utile qui mérite l'attention des établissements dans la conception des programmes, y compris la création d'objectifs pédagogiques appropriés.¹⁸ À partir des principes exposés dans ce manuel, les points dont il faut particulièrement tenir compte dans l'élaboration d'objectifs pédagogiques spécifiques à un programme sont les suivants :

- **Les objectifs pédagogiques de l'AEC peuvent être une source d'inspiration pour l'élaboration d'objectifs pédagogiques spécifiques à un programme :** De même que chaque établissement a son individualité propre, les objectifs pédagogiques de l'AEC ne sont pas conçus pour être adoptés en bloc pour tel ou tel programme, ou « copiés-collés » directement dans un curriculum. Il ne faut en aucun cas les comprendre comme axés sur l'accomplissement d'un ensemble d'exigences prescriptives et normatives, mais plutôt les utiliser comme une source d'inspiration, comme des exemples pour étayer et faire avancer le dialogue sur le contenu des programmes

¹⁸ Le manuel *L'élaboration et l'évolution du cursus dans l'enseignement musical supérieur* est téléchargeable depuis la page « publication » du site internet de l'AEC (www.aec-music.eu/publications).

d'un établissement. Ce dialogue impliquera toutes les parties prenantes (étudiants, enseignants, responsables d'établissements et employeurs) pour garantir une prise en compte de tous les besoins.

- **Les objectifs pédagogiques de l'AEC représentent un ensemble global d'aptitudes et de compétences pertinentes pour le secteur de l'EMS :** Les objectifs pédagogiques de l'AEC abordent un éventail de domaines d'apprentissage différents: expression artistique, répertoire, pratique (répétition, lecture/déchiffrage, auditive, créative et re créative), ensemble, improvisation, recherche artistique, communication orale et écrite, technologie, exécution publique, place et rôle des musiciens dans la société, apprentissage et enseignement, et autogestion (parfois appelée « entrepreneuriat » ou « esprit d'entreprise »). Toutefois, ces différents domaines ne sont pas spécifiquement nommés ou étiquetés dans les objectifs pédagogiques de l'AEC, afin d'éviter toute idée préconçue sur leur pertinence ou leur importance relative au sein de contextes particuliers de programmes. Les objectifs pédagogiques de l'AEC doivent au contraire être lus comme un ensemble global d'aptitudes et de compétences, au sein duquel chaque objectif peut être potentiellement abordé à un moment ou à un autre du programme, avec plus ou moins d'intensité, selon le cas. Il faut noter qu'aucun d'entre eux n'a de caractère obligatoire : chaque établissement doit élaborer et s'entendre sur ses propres objectifs pour chaque programme. On ne s'attend pas à ce qu'un programme doive ou puisse intégrer tous les objectifs pédagogiques de l'AEC. Toutefois, les établissements qui les utilisent dans le cadre de procédures de révision, conception et/ou amélioration des curriculums sont encouragés à s'intéresser à chacun d'entre eux. Ainsi, non seulement les attentes, hypothèses et préoccupations de tous les groupes intéressés peuvent y trouver un écho mais en outre, chaque établissement peut étudier des solutions créatives pour répondre à des domaines de compétence nouveaux et/ou qui posent un défi dans le cadre de l'élaboration des curriculums.
- **Les objectifs pédagogiques de l'AEC sont un outil d'élaboration d'objectifs pédagogiques spécifiques à un programme afin de répondre à des profils d'études spécifiques :** Les objectifs pédagogiques de l'AEC visent à aborder des compétences utiles pour la plupart des programmes d'EMS. Ils ne sont pas conçus pour

différencier ou détailler des objectifs associés à des spécialisations de programmes spécifiques dans la discipline « musique » au sens large. Les établissements doivent donc élaborer leurs propres objectifs pédagogiques plus ciblés pour ces programmes d'études très spécialisés.¹⁹

- **Les objectifs pédagogiques doivent refléter la vision de l'établissement :** La cohérence entre la vision et la mission, les buts des programmes et le curriculum de l'établissement est un fondement essentiel du travail de formulation des objectifs pédagogiques. Qu'ils soient élaborés pour un programme complet ou pour un élément spécifique du curriculum ou d'une formation, les objectifs pédagogiques doivent refléter le contexte, les priorités et la stratégie de l'établissement.
- **Les objectifs pédagogiques doivent être exprimés et communiqués clairement :** Une langue claire et simple pour exprimer les objectifs pédagogiques est le meilleur atout d'une communication et d'une compréhension réussies, dans le plus grand intérêt des parties prenantes associées ou impliquées dans le programme d'études. Par ailleurs, il est évident que la clarté de la formulation et de la communication favorise la transparence dans la création des critères d'admission et d'évaluation.
- **Les objectifs pédagogiques de l'AEC utilisent une définition plutôt large de « l'entrepreneuriat » :** Sous-jacente aux objectifs pédagogiques de l'AEC, la notion d'entrepreneuriat (ou esprit d'entreprise) se comprend comme une compétence transversale essentielle, selon le modèle conceptuel EntreComp de la Commission européenne: « On parle d'entrepreneuriat lorsque vous agissez sur

¹⁹ En ce qui concerne les programmes spécialisés de pédagogie musicale, il existe un certain nombre d'objectifs pédagogiques qui peuvent servir de source d'inspiration pour les équipes en charge des programmes, à côté et en complément des objectifs pédagogiques de l'AEC : un ensemble d'objectifs pédagogiques pour les professeurs de musique dans les écoles a été élaboré dans le cadre du projet *Music Education Network* (meNet). Ils sont disponibles à l'adresse www.menet.info. Pareillement, le *Groupe de travail Polifonia INVITE – International Network for Vocal and Instrumental Teacher Education* - a élaboré des objectifs pédagogiques à l'intention des professeurs de chant et d'instrument. Ils sont exposés dans le manuel *La formation des professeurs d'instrument et de chant : Perspectives européennes* (2010), téléchargeable depuis la page « publications » sur le site internet de l'AEC (www.aec-music.eu/publications).

les opportunités et les idées et que vous les transformez en valeur pour les autres. La valeur créée peut être financière, culturelle ou sociale. »²⁰ L'entrepreneuriat se comprend donc non seulement comme un ensemble de « savoir-faire », comme la planification organisationnelle et le marketing, mais aussi comme la capacité de développer des idées créatives et ciblées, de croire en ses capacités et autres « savoir-être » étroitement liés à la pratique artistique. Pour cette raison, l'entrepreneuriat est donc un aspect intégré de nombre d'objectifs pédagogiques de l'AEC.²¹

Groupe de travail Objectifs pédagogiques (2015-2017)

Claire Mera-Nelson

(Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance, Londres, Royaume-Uni)

Ankna Arockiam

(Royal Conservatoire of Scotland, Glasgow, Royaume-Uni)

Anita Debaere

(Pearle*, Performing Arts Employers Associations League Europe, Bruxelles, Belgique)

Ingrid Maria Hanken

(Académie norvégienne de musique, Oslo, Norvège)

Jacques Moreau

(CEFEDEM Auvergne Rhône-Alpes, Lyon, France)

Ester Tomasi-Fumics

(Universität für Musik und darstellende Kunst Vienne, Autriche)

Angelo Valori

(Conservatorio Luisa D'Annunzio, Pescara, Italie)

Jef Cox

(Bureau de l'AEC, Bruxelles, Belgique)

²⁰ Source : www.ec.europa.eu/jrc/en/entrecomp.

²¹ Les travaux du Groupe de travail Polifonia sur l'entrepreneuriat constituent une source supplémentaire très utile pour élaborer des objectifs pédagogiques dans ce domaine. Pour plus d'information sur l'entrepreneuriat musical, cliquez ci-après : www.aec-music.eu/musicalentrepreneurship.

Colophon

August 2017

Design: Taluut

Association Européenne des Conservatoires,
Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC)
Avenue des Celtes/Keltenlaan 20
1040 Etterbeek, Bruxelles, Belgique

email: info@aec-music.eu

aec-music.eu

tel: +32 27371670



